Envoyé en préfecture le 23/05/2023
Reçu en préfecture le 23/05/2023
Publié le 24/05/2023
ID : 027-212704860-20230510-202320-AI

DÉPARTEMENT DE L'EURE
Arrondissement d'Évreux

MAIRIE
DE
QUITTEBEUF
Place Maurice LEGOUX
27110

Tél. & Fax : 02 32 34 03 90
e-mail : mairie.quittebeuf@wanadoo.fr

Le Maire de QUITTEBEUF

VU le Code de la Route,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'organisation d'une course cycliste « TOUR DE L'EURE JUNIORS »,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes mesures propres à assurer la sécurité et la commodité du passage sur les voies publiques,

ARRETE 2023/20

ARTICLE 1ER :

La circulation sera interdite le lundi 29 mai 2023 de 08 heures à 12 heures, sur l'itinéraire suivant : Rue de Garenne.

Une déviation sera mise en place Rue de Bérengeville pour gagner Evreux et pour gagner le Neubourg, en passant par la Place Maurice Legoux, par intermittence.

Les dispositions du présent article ne sont pas applicables aux véhicules de secours et de sécurité.

ARTICLE 2 :

Les organisateurs de cette manifestation devront assurer la sécurité par la mise en place de la signalisation réglementaire, de commissaires de courses habilités, aux intersections empruntés par les coureurs.

ARTICLE 3 :

Ce présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Eure,
- Monsieur le Président de CYCLISME ASSISTANCE,
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours.

QUITTEBEUF, le 10 mai 2023.

Le Maire,
Benoit HENNART

QUITTEBEUF